TRÈS IMPORTANT
Ce que vous devez faire à la réception des colis

Malgré tout le soin apporté à l'emballage de notre marchandise, il peut arriver que celle-ci soit abîmée au cours du transport.

Afin de bénéficier de **l'assurance transport**, voici **la procédure à suivre** en cas d'une **quelconque détérioration du colis ou de manquant :**

- Ouvrir le colis et vérifier le nombre et l'état des produits.
- Inscrire les réserves précises sur le document de décharge en présence du livreur.
- En cas de doute, refusez le ou les colis en question.
- Ne refuser que la livraison endommagée.

AUCUN RECOURS N'EST POSSIBLE SI CES RÈGLES N'ONT PAS ÉTÉ RESPECTÉES !
Attention, ne signez rien tant que vous n'avez pas contrôlé le colis.
Nous vous rappelons qu'il est impératif d'indiquer des réserves recevables si le colis ou la marchandise sont détériorés.

Réserves valables
Qualifiez et quantifiez les réserves

- ☐ Marchandise abîmée / pliée / rayée
- ☐ Marchandise abîmée
- ☐ Marchandise cassée
- ☐ 1 Marchandise cassée sur 3

ATTENTION : Réserves non valables
Ces mentions n'ont aucune valeur légale

- ☐ Accepté sous réserve de déballage
- ☐ Accepté sous réserve de contrôle
- ☐ Accepté sous réserve de casse
- ☐ Colis détérioré / abîmé / ouvert